

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24123
---	--	----------------------------

SEANCE du : 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 juin 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOIN	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU, <i>jusqu'à 20h00</i>	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, <i>à partir de 19h15</i>	Jean-François MORIN, <i>à partir de 19h05</i>	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Constance MACKOW	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe ROBIN
Jean-François MORIN, pouvoir à Hélène BROSSEAU <i>jusqu'à 19h05</i>	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, <i>jusqu'à 19h15</i>	Sandrine DELUGEAU, <i>à partir de 20h00</i>

Secrétaire de séance : Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Bressuire : intégration dans le domaine public des voies et espaces communs du lotissement « Les terrasses du golf »

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

L'aménagement du lotissement les Terrasses du Golf, par la société CDJM PROMOTION, est désormais terminé. Le lotisseur a réalisé les travaux de finition.

Pour rappel, une convention de rétrocession des équipements publics avait été validé au Conseil Municipal du 14/12/2015. Le 13/05/2024 une visite a eu lieu sur site pour réceptionner les travaux de finition de ce lotissement.

Conformément à l'article L318-3 du code de l'urbanisme les riverains ont aussi été consultés début juin sur le transfert des voies et espaces communs dans le domaine public.

Il convient donc d'acquérir ces espaces pour ensuite les intégrer dans le domaine public.

Il s'agit des parcelles cadastrées BR0144 d'une superficie de 2755 m² et BR0143 d'une superficie de 1 991m². Il est précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de la société CDJM PROMOTION.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées BR0143 et BR0144 d'une superficie totale de 4 746 m² constituant la voirie et les espaces communs du lotissement les terrasses du Golf, propriété de la CDJM Promotion, pour le prix d'UN EURO (1€)
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240626-DG_DEL_2024_123-DE
 Date de télétransmission : 26/06/2024
 Date de réception préfecture : 26/06/2024

- **D'INTEGRER** lesdites parcelles dans le domaine public communal

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTENPS



Le Maire

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240626-DG_DEL_2024_123-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024